



Le 8 juillet 2021

**Aux personnes intéressées à poser leur candidature
Élection municipale du 7 novembre 2021**

Madame, Monsieur,

Conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. E-2.2, la prochaine élection municipale à Mont-Saint-Hilaire aura lieu le dimanche 7 novembre 2021. Seront ouverts aux candidatures les postes de maire et de conseillers des six (6) districts électoraux de la Ville.

En ma qualité de greffière, il est de ma responsabilité d'assumer, dans ce contexte bien particulier de pandémie liée à la COVID-19, la présidence de cette élection générale avec l'aide de mes collaborateurs, notamment le secrétaire d'élection, monsieur Michel Poirier et l'adjointe à la présidente d'élection, madame Josée Filion. C'est avec neutralité et impartialité que notre équipe doit planifier toutes les étapes et les opérations nécessaires entourant l'organisation de cet exercice démocratique auquel tous les électeurs sont conviés.

Les principales fonctions de la présidente d'élection et de son équipe sont :

- La production, le dépôt et la révision de la liste électorale;
- La réception des déclarations de candidature;
- Le recrutement et la formation du personnel électoral;
- L'organisation physique et matérielle des endroits de votation;
- La coordination du vote pour les différents jours de votation;
- La coordination du vote par correspondance (pour les électeurs pouvant y recourir);
- L'annonce et la publication des résultats de l'élection.

Dans le cadre de cette élection, la période de mise en candidature établie par la Loi s'échelonne du vendredi 17 septembre 2021 au vendredi 1^{er} octobre 2021, aux jours et heures suivants :

- Du lundi au jeudi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00 et le vendredi de 9 h à 11 h 30.

Le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau de la présidente d'élection sera ouvert de façon continue de 9 h à 16 h 30.

Le bureau de la présidente d'élection sera situé à la salle Ernest-Choquette du pavillon Jordi-Bonet au 99, rue du Centre-Civique à Mont-Saint-Hilaire.

Toute mise en candidature reçue après le 1^{er} octobre 2021 à 16 h 30 devra être rejetée. Je vous invite à prendre rendez-vous avec moi afin de fixer une date et une heure pour la production de votre formulaire de mise en candidature et des documents requis.

Afin de vous aider, vous trouverez ci-joint différents documents donnant, à la personne intéressée à se porter candidate, des informations pertinentes sur la mise en candidature, sur le processus électoral en général ainsi que sur le financement et les dépenses électorales. Voici les documents joints à la présente :

- Annexe A – Formulaire « Déclaration de candidature » (SM-29-FIN);
- Annexe B – Calendrier électoral abrégé;
- Annexe C – Document produit par Élections Québec : « Poser sa candidature aux élections municipales »;
- Annexe D – Document produit par Élections Québec concernant le financement et les dépenses électorales;
- Annexe E – Carte des districts électoraux.

D'autres documents pertinents sont également disponibles sur le site Internet de Élections Québec ainsi que sur celui du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Je demeure évidemment disponible, ainsi que mes collaborateurs, afin de répondre à toutes vos questions relatives au processus électoral. Vous pouvez me contacter au numéro de téléphone suivant durant les heures régulières de bureau : 450 467-2854, poste 2214.

Pour toute question concernant le financement et les dépenses électorales, je vous invite à communiquer avec madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, au numéro de téléphone suivant : 450 467-2854, poste 2203.

Espérant ces renseignements utiles, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente d'élection,

(s) Anne-Marie Piérard

Anne-Marie Piérard, avocate

p.j. (5)